

Action sociale

Aide aux aidants : trois entreprises primées

Un actif sur six aide une personne de son entourage âgée et/ou handicapée dans les tâches de la vie quotidienne. Les régimes Agirc-Arrco ont placé l'aide aux aidants au cœur de leurs orientations prioritaires 2014-2018. Ils sont partenaires du Prix Entreprise et salariés aidants qui a été attribué le 29 novembre au Crédit agricole, au groupe Casino et à l'entreprise Mutex.

Plus de 8 millions de personnes aident une personne de leur entourage dans les gestes de la vie de tous les jours. Parmi elles, une sur six est toujours en activité. Un chiffre qui passera à une sur quatre dans 10 ans, voire une sur trois pour les plus de 40 ans.

Or, concilier travail et soutien d'un proche en perte d'autonomie n'est pas sans conséquence : une étude nationale de France Alzheimer révèle que 72 % des personnes interrogées considèrent que « *l'accompagnement de leur proche malade a une incidence négative sur leur concentration et leur efficacité au travail* » et 90 % évoquent « *stress, anxiété, fatigue et troubles physiologiques* ». Des données corroborées par l'étude 2012 des Centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco qui a mis en évidence l'impact de l'aide sur la qualité du sommeil.

Conscients de la problématique et de ses enjeux, les régimes de retraite complémentaire Agirc-Arrco ont inscrit l'aide aux aidants parmi les orientations prioritaires 2014-2018 de leur action sociale. Dans ce cadre, ils sont partenaires du Prix Entreprise et salariés aidants qui a été remis mardi 29 novembre au ministère des Affaires sociales et de la Santé. Son objectif : sensibiliser le monde de l'entreprise à l'intérêt de la prise en compte des salariés qui aident un proche en perte d'autonomie et favoriser l'émergence et le partage de bonnes pratiques.

Les prix ont distingué trois types d'initiatives :

- le Prix du Meilleur aménagement des conditions de travail a récompensé le Crédit agricole pour la signature d'un accord d'entreprise qui instaure, entre autres, un congé spécifique et un système de dons de jours de repos, la contribution de l'entreprise au financement d'une offre de CESU, des opérations de sensibilisation des managers, la diffusion d'un guide de prévention de la santé des aidants ou encore la mise à disposition des services d'une assistante sociale ;
- le Prix du Meilleur service a été remis au groupe Casino pour sa démarche « Aidons les aidants » qui comporte des actions d'information et de sensibilisation des salariés, la signature d'un accord de groupe sur un congé « aidant familial », la mise en place de groupes de parole et d'une assistance téléphonique gratuite externe ;

- le Prix spécial du jury a distingué l'entreprise Mutex, notamment pour l'organisation d'une journée d'information et de sensibilisation « Vous êtes peut-être aidant sans le savoir... » qui a permis à certains de ses collaborateurs de prendre conscience de leur qualité d'aidant et qui a trouvé son prolongement dans un accord d'entreprise.

L'Agirc (Association générale des institutions de retraite complémentaire des cadres) et l'Arrco (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) sont les régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé, soit 30 millions de personnes, actives ou retraitées. Tous deux reposent sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations.

L'Action sociale Agirc et Arrco s'inscrit dans ce principe fondamental de solidarité. « Aider les aidants familiaux » est l'une des quatre orientations prioritaires fixées pour la période 2014-2018 avec, à la clé, trois axes stratégiques : favoriser l'émergence de solutions permettant aux aidants de préserver leur vie personnelle et professionnelle, rompre l'isolement et faciliter l'accès aux solutions de répit, et proposer des solutions psychologiques pendant et après la situation d'aide.

Pour plus d'informations sur l'action sociale Agirc et Arrco : www.agircarrco-actionsociale.fr